



# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET



« L'Europe c'est nous »

du 01 au 30 novembre 2023





## Présentation de l'AMI

Dans le cadre de la sensibilisation des jeunes à leur appartenance à l'Union Européenne, la Collectivité Territoriale de Guyane, autorité de gestion lance l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « **l'Europe c'est nous** » à l'attention des établissements scolaires sur le territoire guyanais.

L'un des rôles du Pôle Affaires Européennes de la CTG est de sensibiliser la jeunesse à l'Europe et de développer leur sentiment d'appartenance à la communauté européenne. Cet AMI va permettre aux élèves et étudiants de Guyane de s'approprier la culture européenne à travers des événements qui seront mis en place sur le territoire régional, national, européen ainsi que sur l'espace de coopération territoriale européenne (Suriname, Guyana, les 3 Etats brésiliens de l'Amapa, l'Amazonas et le Para).

**L'objectif de cet AMI est d'identifier, de financer et d'accompagner des actions sur l'année 2024 portées par des établissements sur l'ensemble du territoire. Les projets devront obligatoirement s'adresser aux jeunes et revêtir un caractère « européen ». L'accord du rectorat sur la réalisation du projet est indispensable.**

Cet AMI est ouvert durant 1 mois et une seule vague de sélection est prévue. Un jury sélectionnera les projets lauréats en fonction de leur pertinence et de leur faisabilité technique et financière.

## Phase de candidature

Les candidats sont invités à déposer leur candidature en format numérique, via l'adresse [sac@ctguyane.fr](mailto:sac@ctguyane.fr) à partir du **01 novembre au 30 novembre 2023**. Leur candidature devra être composée impérativement des trois documents suivants :

- **Une présentation de la structure et de l'équipe projet** (3 000 signes typographiques).
- **Une présentation du projet** sous forme d'une note d'intention libre (6 000 signes typographiques maximum) accompagnée d'une estimation financière et autres cofinanceurs, les ressources mobilisées.
- **Une stratégie d'impact** (500 signes typographiques) : bénéficiaires, valorisation, indicateurs de réussite

La candidature pourra être accompagnée de pièces complémentaires susceptibles d'éclairer le projet.

## Phase de sélection

Les candidats devront déposer un dossier de candidature qui montrera leur capacité à respecter le cadre de l'AMI. Un seul projet doit être déposé par candidat. La sélection des projets sera effectuée par la Commission Ad Hoc Communication comprenant des membres de la CTG, de l'Etat et du CNES. Une commission ad hoc est prévue en décembre 2023 pour sélectionner les projets.



A l'issue de la phase de sélection du présent AMI, les candidats retenus par la Commission ad hoc Communication seront invités à participer à une phase prospective de développement du projet proposée afin de travailler sur les modalités de réalisation du projet.

### Critères d'éligibilité

Par soucis d'équité entre les candidats, les dossiers ne satisfaisant pas les critères d'éligibilité ne seront pas transmis au comité de sélection. Les critères sont les suivants :

1. Dépôt d'un dossier complet dans les délais sur l'espace dédié ([sac@ctguyane.fr](mailto:sac@ctguyane.fr))
2. Projet faisant la promotion de l'Europe via ses aspects, institutionnel, culturel, environnemental, sportif et autres.
3. Respect de la localisation géographique du projet

### Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés sur la base de 5 critères valant chacun 4 points :

1. **Qualité** : valorisation de l'identité européenne, originalité du projet
2. **Intention pédagogique** : plus-value pédagogique, expériences d'apprentissages, développement de compétences
3. **Engagement** : suivi, pilotage et moyens définis
4. **Impact** : communication, valorisation et résultats attendus
5. **Potentiel** : pertinence du projet au regard de la situation régionale

Chaque projet noté permettra d'établir un classement pour l'attribution de l'aide financière en fonction de l'enveloppe disponible.

## Accompagnement et engagement

Les candidats lauréats bénéficieront d'un accompagnement du Service Animation Communication du PAE de la CTG en fonction des besoins et des ressources engagés dans le projet.

**L'enveloppe prévue pour l'ensemble des actions est de 50 000€.**

Dans le cas où un autre AMI serait ouvert, un lauréat ne pourra bénéficier que d'un accompagnement financier sur l'année de réalisation de son projet soit l'année 2024. Le financement par subvention de chaque projet sera compris **entre 2 000€ et 8 000€ maximum.**

Les lauréats bénéficieront également d'un accompagnement du PAE pour valoriser le projet sélectionné par le biais d'un film documentaire tout au long de sa mise en œuvre. Le choix des séquences à filmer sera discuté avec le Service Animation Communication du PAE.



Ainsi, il est demandé aux lauréats de se rendre disponible, d'identifier une personne référente au sein du projet et de participer aux séquences événementielles s'ils y en a. Les candidats lauréats s'engagent à apporter quand cela est pertinent, des retours d'expériences aux prochains porteurs de projets.

## Modalités de financement

Les projets lauréats pourront bénéficier d'une subvention, afin de soutenir les actions du projet et leurs mises en œuvre y compris les actions de communication. La subvention ne pouvant pas excéder 8 000 € par lauréat, une estimation financière devra être réalisée dans le dossier de candidature. Une évaluation des dépenses sera demandée en fin de prestation.

Le lauréat recevra 60% de l'enveloppe attribuée dès le conventionnement, le solde sera payé après transmission du bilan de l'évènement.

## Modalités de conventionnement

Les projets sélectionnés seront financés pour l'année 2024 uniquement. Une fois la convention d'engagement signée par les deux parties, le lauréat pourra débiter son action et bénéficier de l'accompagnement du Service Animation et Communication.

### Contact :

Pour toutes informations relatives au présent AMI, merci d'envoyer un courriel à [sac@ctguyane.fr](mailto:sac@ctguyane.fr).

